

**Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix,
personne de plus de 15 ans dans le cadre d'un projet annuel, en lien
avec la programmation de l'École de Musique**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux enfants et à leurs responsables légaux.

1. Désignation du projet photographique et ou audiovisuel

Projets concernés (désignation sommaire) : Projets et animations connus à ce jour pour l'École de Musique, à savoir : réalisation d'un film et captation d'images / vidéos lors des cours ou dans le cadre de notre programmation, répétitions, concerts ou auditions.

Nom et adresse de l'établissement : École de Musique 45 rue Ambroise de Montigny 35420 Louvigné-du-Désert

Période de prises de clichés et ou vidéos : de septembre 2026 à juillet 2027

2. Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
☐ En ligne	Année scolaire	☐ Internet (monde entier) ☐ Extranet ☐ Intranet Précisez-le(s) site(s) : site de Fougères Agglomération, presse locale
☐ Autre : DVD, clé USB, impressions, etc.	Selon Durée d'Utilité Administrative	Journaux, affiches, programmes

3. Consentement de la personne de plus de 15 ans

- ☐ On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
☐ On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement vidéo et ou ces photos.
☐ Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, ☐ mon image ☐ ma voix.

☐ Madame ☐ Monsieur Nom:..... Prénom :..... Service : École de Musique	Date et signature :
---	---------------------

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix.

Cet enregistrement de votre image/ voix sera réalisé sous l'autorité de (nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) : École de Musique 45 rue Ambroise de Montigny 35420 Louvigné-du-Désert

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après : Septembre 2026 à Juillet 2027, lors des animations programmées par l'École de Musique et des lieux de répétitions, concerts ou auditions.

Le cliché photographique/l'enregistrement sonore et ou vidéographique demeurera propriété exclusive de Fougères Agglomération. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers, de procéder à une exploitation illicite, de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

L'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

[Lors des répétitions, concerts ou auditions, Fougères Agglomération ne peut être tenue responsable des photos, vidéos, enregistrement sonores pris et publiés par des tierces personnes.](#)

Information Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition au traitement à l'adresse suivante :

[École de Musique 45 rue Ambroise de Montigny 35420 Louvigné-du-Désert](#)

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Fougères Agglomération à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données / Fougères Agglomération / Parc d'activités de l'Aumallerie / 1, rue Louis Lumière / 35133 La Selle-en-Luitré

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)